

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

32^{ème} rapport annuel

Tableau de bord

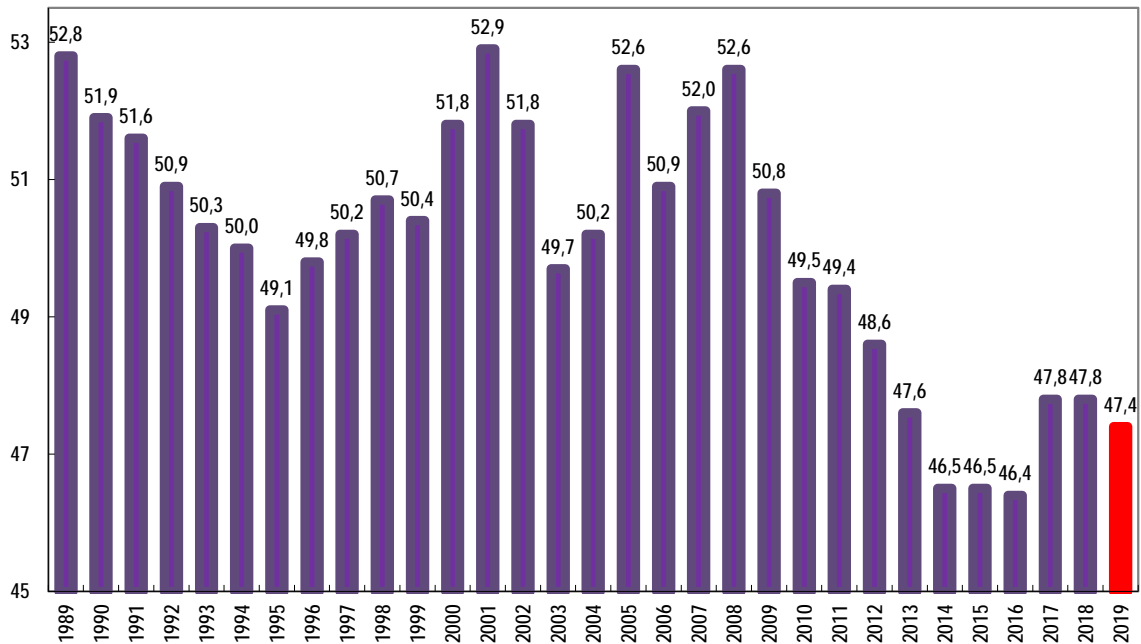
Michel Mouillart
Professeur d'Economie
29 janvier 2020

La photographie des ménages détenant des crédits que propose la 32^{ème} vague de l'enquête réalisée par KANTAR pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2019. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 10 053 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est de 2 633^{ème}). Le taux de réponse (77,2 %) est élevé pour une enquête réalisée par voie postale.

En 2019, léger recul de la part des ménages détenant des crédits

Entre 2008 et 2016, le taux de détention des crédits par les ménages s'est fortement contracté. Il était descendu à 46,4 % en 2016, le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis la fin des années 80. Le taux de détention s'est cependant redressé en 2017 pour s'établir à 47,8 %, niveau auquel il s'est stabilisé en 2018. En 2019, il recule de nouveau légèrement à 47,4 %.

La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

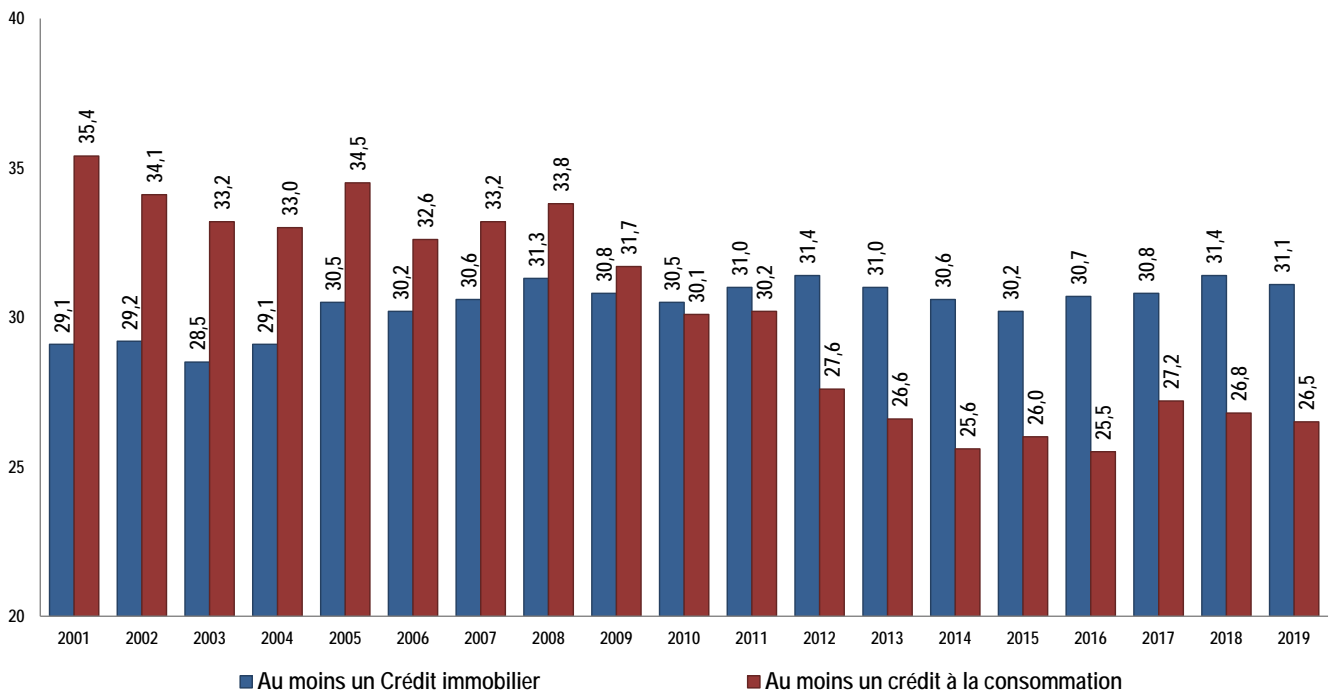
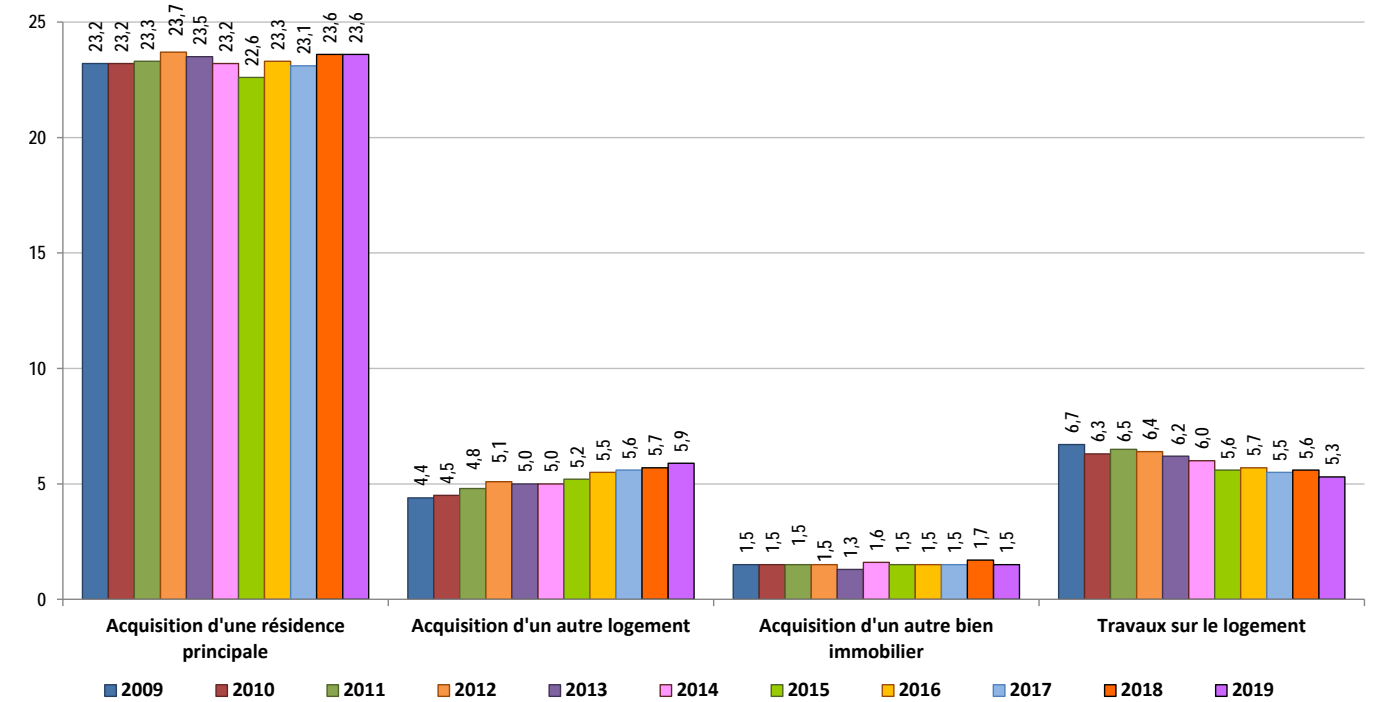


Entre 2008 et 2014, les ménages avaient été confrontés à deux crises (la crise économique et financière internationale des années 2008-2009 et la crise des dettes souveraines dès l'été 2011) qui ont bouleversé leurs stratégies de consommation et d'investissement immobilier et sont venues les dissuader de s'engager dans de grosses dépenses. Puis en 2012, la remise en cause des soutiens publics à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé a bloqué la reprise amorcée en 2010, déclenchant une nouvelle dépression des marchés immobiliers du neuf et de l'ancien.

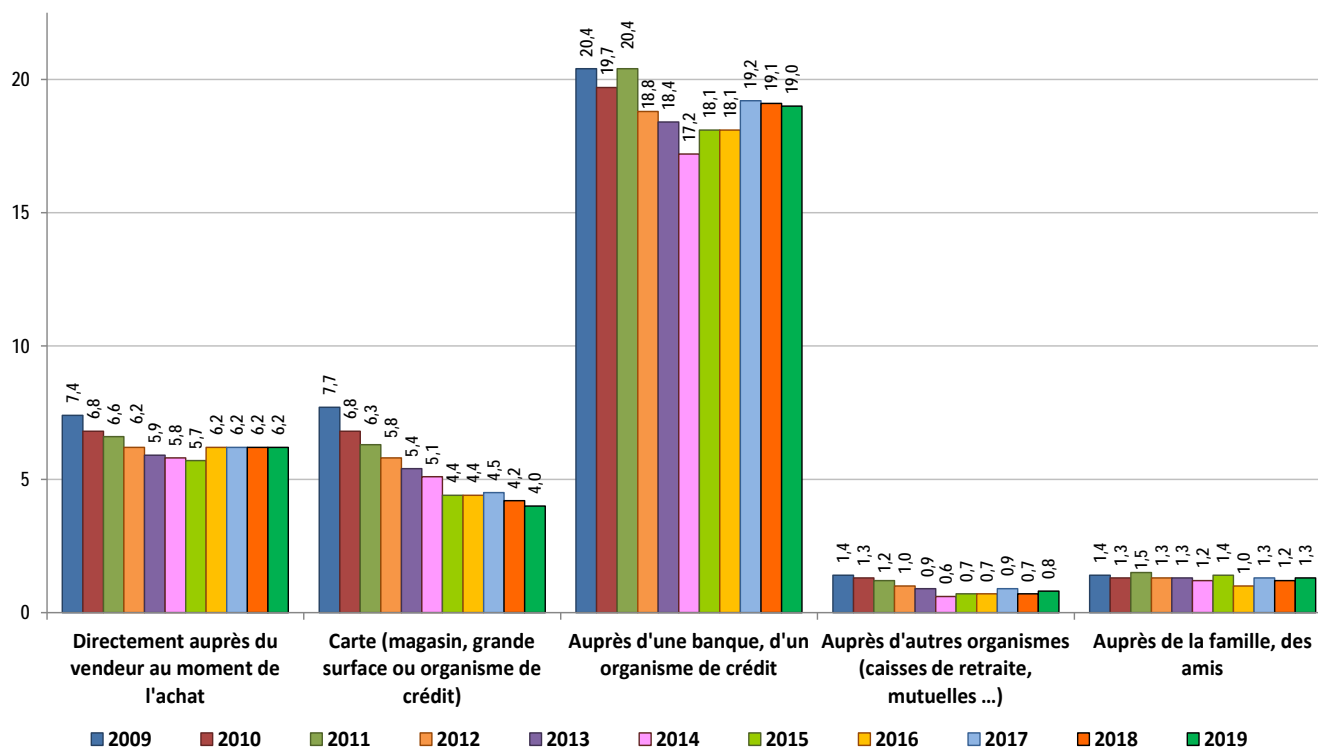
Ainsi le taux de détention des crédits immobiliers a reculé de 2012 à 2014, pour s'établir à 30,6 % (contre 31,4 % en 2012), sous l'effet du repli du taux de diffusion de l'accession à la propriété, mais aussi de la perte d'appétence des ménages pour la réalisation des travaux d'amélioration et d'entretien de leurs logements. Pour autant, le repli du taux de détention des crédits immobiliers n'explique pas plus de 40 % de la baisse du taux global de détention constatée durant cette période.

Car entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits à la consommation a lourdement chuté, passant de 33,8 % à 25,6 %. Pendant ces années, les deux crises qui se sont succédées ont conduit les ménages à réviser leurs projets de consommation. En outre, sous l'effet de la loi Lagarde, ils ont fortement réduit leur utilisation des crédits renouvelables : le taux de détention des crédits à la consommation a alors chuté à 27,6 % en 2012, baissant plus

fortement que lors de la crise de 2008. Puis durant deux années, dans un environnement économique peu propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motocycle, travaux d'amélioration du logement), l'usage des crédits à la consommation a encore reculé : alors que le renforcement des dispositions de la loi Lagarde par la loi Hamon a restreint le recours aux crédits renouvelables, bien au-delà des conséquences que la dégradation de l'environnement économique aurait pu provoquer. Et en 2014, 25,6 % des ménages détenaient des crédits à la consommation, en deçà du point le plus bas constaté en 1995.



Cependant, dès l'automne 2014 la demande de crédits à la consommation s'est stabilisée, bénéficiant du redressement du moral des ménages mesuré par l'INSEE, ainsi que du dynamisme de la production des établissements de crédit et de l'amélioration des conditions de crédit faites à la clientèle. C'est ce rebond des crédits à la consommation qui a permis au taux global de détention des crédits de se stabiliser en 2015. Il aurait dû produire le même effet en 2016 : mais le recul de l'endettement contracté auprès de la famille et des amis a provoqué le recul du taux de détention des crédits à la consommation.



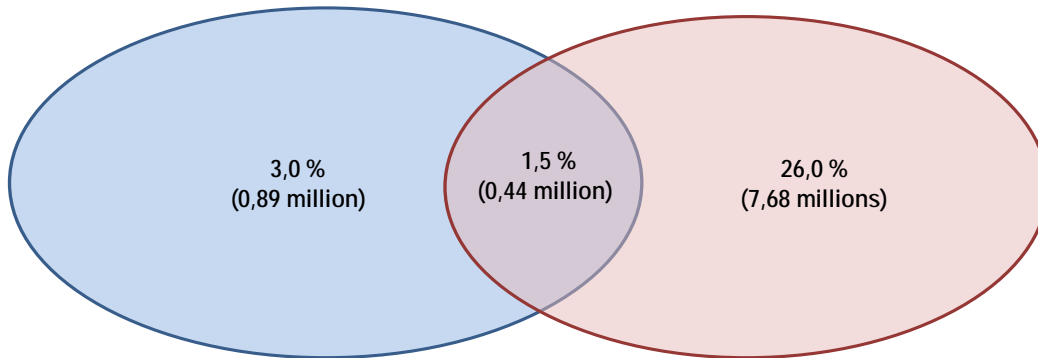
En revanche, dès 2017 les ménages ont nettement relevé leur demande de crédits à la consommation auprès des banques et des organismes de crédit : mais aussi, et dans une moindre mesure, auprès de la famille et des amis, voire auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles, ...). Cependant, si la production de crédits n'a pas fléchi depuis, le repli de la détention de crédits à la consommation obtenus auprès de la famille et des amis a accompagné un nouveau recul des cartes de crédit : le taux global de détention des crédits à la consommation s'est alors érodé, pour descendre à 26,5 % en 2019. Compte tenu du dynamisme de la production, le recul a été modéré par comparaison à la situation des années 2014 à 2016. De même, le taux de détention des crédits immobiliers a légèrement reculé en 2019, à 31,1 % après 31,4 % en 2018. Il s'établit cependant sur un de ses niveaux les plus élevés observés depuis le milieu des années 90. Mais en dépit de quatre années de reprise de l'accession à la propriété et de l'investissement locatif privé, la moindre appétence des ménages pour les travaux réalisés dans leur logement a pesé sur la détention des crédits immobiliers.

Néanmoins, en 2019 le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit à la consommation (8,12 millions) a poursuivi sa progression : + 5,0 %, après + 5,1 % en 2018 et + 5,7 % en 2017 (+ 50,2 % au total, entre 2014 et 2019). Le nombre de ménages concernés dépasse donc largement les niveaux constatés jusqu'alors. De même, bénéficiant de l'amélioration des conditions de crédit faites aux nouveaux emprunteurs, le nombre de

ménages ayant contracté un nouveau crédit immobilier en 2018 (1,33 million) a augmenté de 7,5 %, après - 2,6 % en 2018 et + 7,0 % en 2017 (+ 27,3 % au total, entre 2014 et 2019). Au global, 9,01 millions de ménages ont contracté un nouveau crédit en 2019 (+ 10,0 % en 2019).

Crédits immobiliers
4,5 % (+ 7,5 % sur un an)
(1,33 million)

Crédits consommation
27,5 % (+ 5,0 % sur un an)
(8,12 millions)

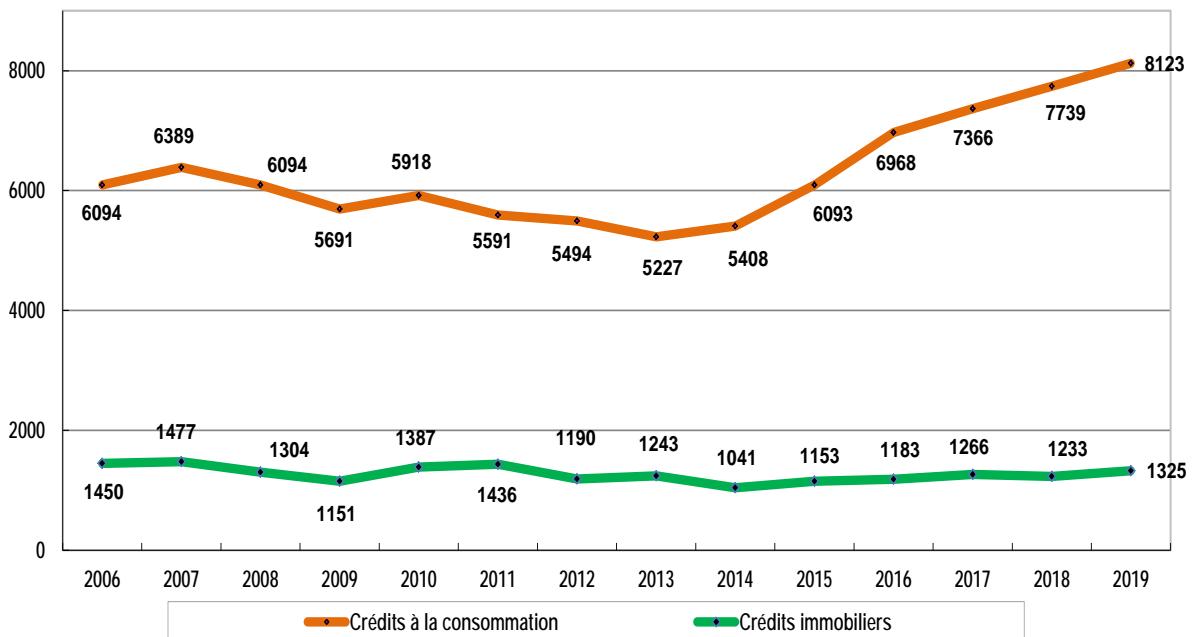


Le nombre de ménages ayant souscrit un ou plusieurs nouveaux crédits en 2019.

(Source : OCM /2020/)

30,5 % de ménages avec un ou plusieurs nouveaux crédits (9,01 millions de ménages)

Le nombre de nouveaux ménages ayant contracté un crédit (en milliers) : hors crédits renouvelables
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



A partir de 2015, la remontée du taux de détention des crédits immobiliers a été portée par la reprise de l'accession à la propriété : en 2019, 23,6 % étaient en cours d'accession (contre

22,6 % en 2015), soit un des niveaux les plus élevés observés depuis le début des années 2000. En dépit de la dégradation du PTZ intervenue en 2018, des conditions de crédit exceptionnelles ont en effet permis aux ménages modestes en primo accession de réaliser leurs projets immobiliers. De même, la diffusion des crédits immobiliers s'est appuyée sur une nouvelle augmentation du taux de détention des crédits pour financer l'acquisition d'un autre logement (essentiellement, un investissement locatif privé) : l'impact du dispositif Pinel a été non négligeable. En revanche, les crédits destinés au financement des travaux sont toujours en recul¹, en raison notamment de la faiblesse de la demande nouvelle qui n'affiche guère d'enthousiasme pour les travaux de rénovation énergétique.

Evolution dans les usages du crédit à la consommation

Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire se resserre (en réponse à la dégradation de leur pouvoir d'achat ou sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

Ainsi dès 2009, alors que les effets de la crise économique et financière internationale avaient dégradé leur horizon prévisionnel, les ménages ont commencé à modifier leurs usages des crédits à la consommation. En outre, avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils ont réduit leur recours aux crédits renouvelables. Cette évolution s'est poursuivie depuis, d'autant que la loi Hamon de mars 2014 est venue renforcer les dispositions de la loi Lagarde applicables au crédit à la consommation : elle a encore restreint le recours à un crédit renouvelable et confirmé son recentrage sur la gestion du budget et le financement de petits achats à caractère répétitif (le financement « des dépenses de consommation courante », pour l'Observatoire).

Le recul du taux de détention des crédits à la consommation observé dès 2009 s'est donc poursuivi jusqu'en 2014 : alors que 33,8 % des ménages détenaient des crédits à la consommation en 2008, ils n'étaient plus que 25,6 % dans ce cas en 2014. Cette chute s'explique autant par la dégradation économique générale (montée du chômage, stagnation puis détérioration du pouvoir d'achat, dégradation du moral des ménages ...) invitant les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit, que par la mise en place puis le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation.

¹ Jusqu'en mai 2011, le financement des travaux d'amélioration-entretien réalisés par des ménages pouvaient être effectué par des crédits immobiliers, quel que soit le montant des crédits mobilisés. Mais à partir de cette date, et dans le cadre des dispositions de la loi Lagarde (du 1^{er} juillet 2010, venue en transposition de la directive 2008/48/UE du Parlement Européen), l'usage des crédits immobiliers avait été réservé aux opérations relevant du « gros-entretien » : dès lors, les crédits de moins de 75 K€ étaient (en théorie) considérés comme des crédits à la consommation, sauf lorsque les travaux s'inscrivaient dans une opération d'accession à la propriété, relevant alors de la catégorie des acquisitions-améliorations.

En outre, la transposition d'une autre directive européenne (directive 2014/17/UE du Parlement Européen) a modifié l'utilisation des crédits immobiliers pour financer des travaux : depuis juillet 2016, seuls les travaux financés dans le cadre d'une acquisition-amélioration sont devenus éligibles à des crédits immobiliers, ainsi que les travaux financés par recours aux crédits pour un montant de 75 K€ et plus, mais à la condition (théorique) que ces derniers soient garantis par une hypothèque ! De ce fait, la plupart des travaux, dont les travaux de rénovation énergétique, sont maintenant financés par des crédits à la consommation (l'éco-prêt à taux zéro relève de la catégorie des crédits à la consommation).

Mais dès 2015, les ménages ont retrouvé une meilleure confiance en l'avenir : ils ont alors considéré que leur situation budgétaire et financière s'améliorait. Les projets de consommation remisés par le passé sont redevenus d'actualité et de nouveaux projets ont été envisagés par les ménages. La demande de crédits à la consommation s'est redressée, le regain se confirmant tout au long de l'année 2016. Et en 2017, le regain de la demande pour ces crédits s'est traduit par un net rebond de leur taux de détention : il est remonté à 27,2 %, gommant ainsi les conséquences des années de dépression traversées jusqu'alors.

Mais durant l'année 2018, la dégradation du moral des ménages a accompagné la rechute du taux de détention des crédits à la consommation : celui-ci est retombé à 26,8 %, sous l'effet du repli des prêts obtenus auprès de la famille et des amis, mais aussi du recul de l'usage des cartes de crédit et de la détention des crédits obtenus auprès d'autres organismes. La baisse du taux de détention s'est poursuivie en 2019, en réponse à une baisse de l'usage des cartes obtenues auprès des magasins et des grandes surfaces : 26,5 % des ménages détenaient ainsi des crédits à la consommation en 2019,

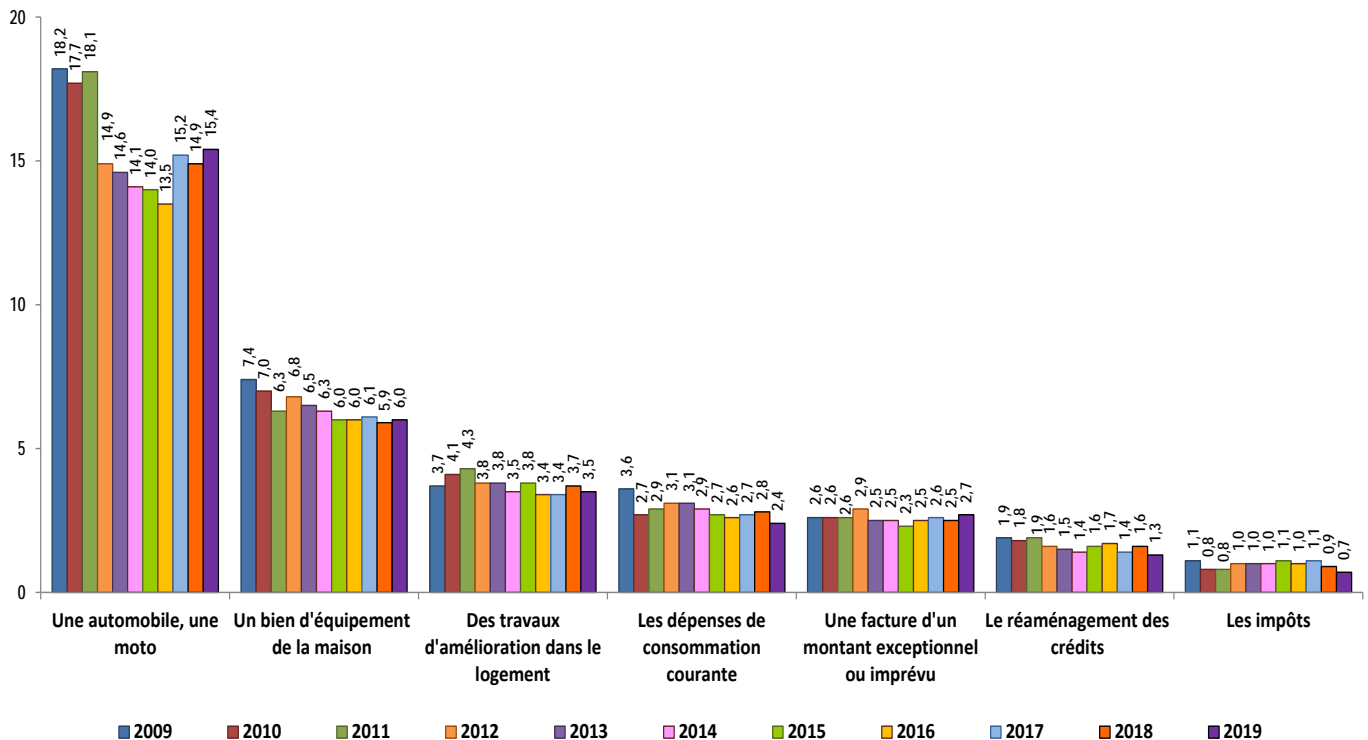
La part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit (et uniquement pour des crédits autres que renouvelables) s'est cependant maintenue à haut niveau en 2019, après avoir fortement augmentée en 2017 : à 19,0 % de l'ensemble des ménages (40,1 % des seuls ménages avec crédit(s)), après être redescendue à 17,2 % en 2014 (37,4 % des seuls ménages avec crédit(s)). Dans le même temps, la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente est restée stable pour quatrième année consécutive à 6,2 % (13,1 % des seuls ménages avec crédit(s)), après s'être maintenue à bas niveau de 2013 à 2015 (avec, par exemple, 5,7 % en 2015, soit 12,3 % des seuls ménages avec crédit(s)). Alors que la diffusion des « cartes » de magasin a encore diminué (4,2 % des ménages, soit 8,9 % des seuls ménages avec crédit(s)), poursuivant le recul rapide observé dès 2009 (en 2008, 9,6 % des ménages faisaient encore appel à ce type de financement, soit 18,3 % des seuls ménages avec crédit(s)) : sous l'effet de l'application des lois Lagarde et Hamon, les ménages ont en effet sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

Ainsi, le changement d'opinion des ménages sur leur environnement économique et financier explique largement leur regain d'appétence pour les crédits à la consommation. Mais au-delà des évolutions associées aux transformations de la conjoncture, les ménages recourent toujours aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie : pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Ils ont en revanche allégé leur usage des crédits à la consommation pour financer des dépenses de consommation courante : ces utilisations qui concernaient 5,3 % des ménages en 2007 (10,2 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 2,4 % des ménages en 2019 (5,1 % des ménages endettés), les évolutions récentes confirmant l'inflexion des comportements amorcée avec le déclenchement de la crise de 2008 et renforcée par la mise en œuvre des lois Lagarde et Hamon.

Lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation, c'est toujours pour réaliser des projets de consommation durable voire pour améliorer leurs logements (rénovation, transformation et adaptation du logement, réalisation de travaux d'économie d'énergie).

En 2019, 24,9 % des ménages (52,5 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient en effet des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une

moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Cependant, le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a sensiblement reculé depuis : en dépit du redressement constaté depuis 2017 de la part des ménages qui souscrivent des crédits à la consommation pour acquérir une automobile ou un motorcycle. En revanche, l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement ne s'est pas ressaisi au cours des dernières années : il a au mieux stagné pour s'établir à 3,5 % en 2019 (7,4 % des ménages avec crédit(s)).



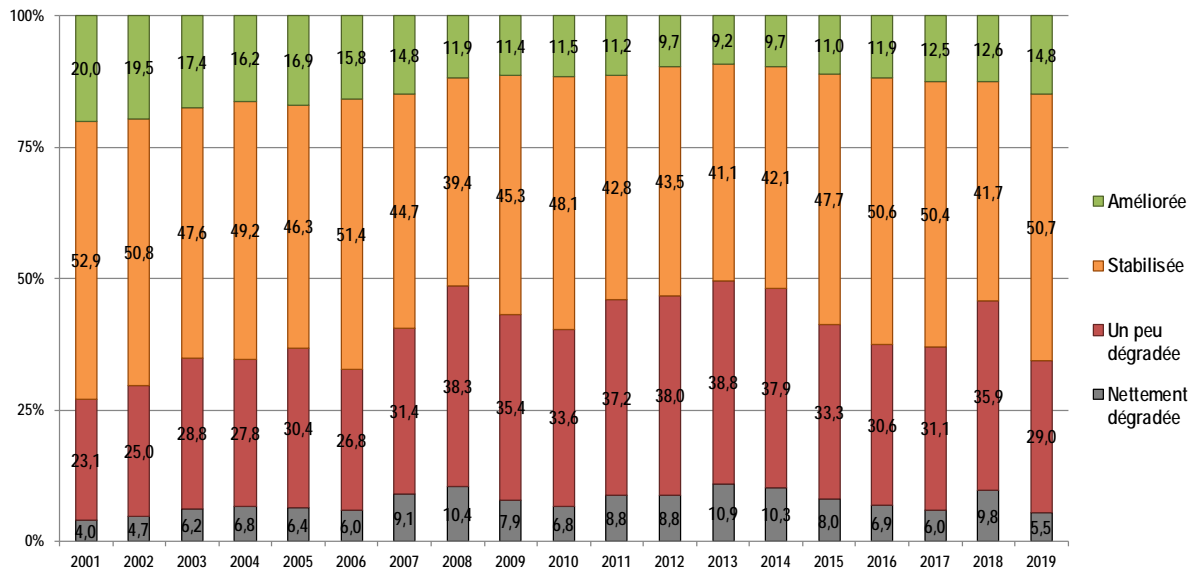
Nette amélioration des situations financière et budgétaire ressenties

Après deux chocs consécutifs (la crise des années 2008-2009 et celle de 2011), l'appréciation des ménages détenant des crédits sur leur situation financière s'était fortement dégradée. La détérioration s'est poursuivie jusqu'en 2013, conduisant à la situation la plus mauvaise que l'Observatoire avait eu à connaître depuis la fin des années 80 : la part de ceux qui estimaient que leur situation financière s'était détériorée s'établissant alors à 49,7 %, contre 40,4 % en 2010.

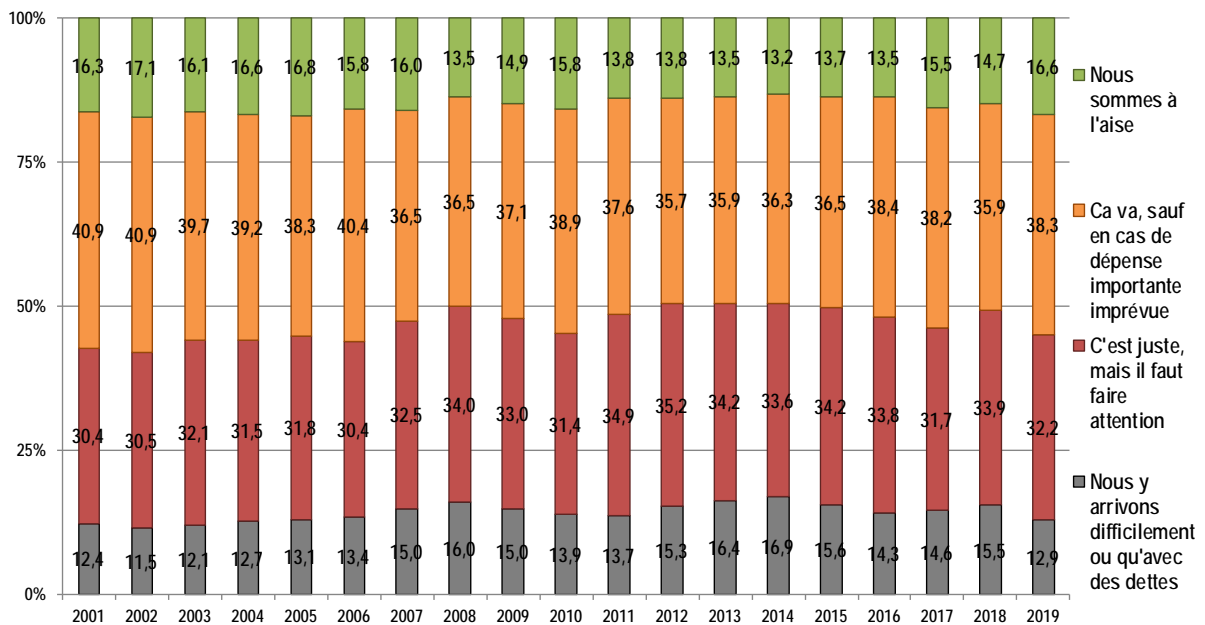
Dès 2014 cependant, les ménages ont commencé à réviser leur jugement. Pourtant, l'appréciation qu'ils portent sur leur budget avait continué à se détériorer : avec 15,8 % de l'ensemble des ménages considérant que « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires », soit la proportion la plus élevée depuis 1989.

Durant ces années, la situation des ménages détenant des crédits ne s'est pas plus détériorée/dégradée que celle des autres ménages. Le recours au crédit n'est pas synonyme de situation budgétaire ou financière plus délicate, ce n'est pas la cause d'une plus grande

fragilité pour les ménages concernés, alors qu'eux aussi ont traversé deux crises majeures et ont subi les conséquences de la montée du chômage et de la stagnation du pouvoir d'achat.



Mais à partir de 2015, les ménages ont nettement ressenti une amélioration de leur situation financière : le recul du chômage, le rebond de leur pouvoir d'achat et le redressement de leur moral y ont largement contribué. L'amélioration s'est poursuivie jusqu'en 2017 : 12,5 % des ménages détenant des crédits estiment alors que leur situation s'était améliorée (50,4 % qu'elle s'était plutôt stabilisée), pendant que la part de ceux considérant que leur situation s'était dégradée redescendait à 37,1 %, le niveau qui se constatait au milieu des années 2000 avant que ne se déclenche la crise des années 2008-2009. Et durant ces années, l'amélioration de la situation budgétaire de ces ménages a accompagné celle de leur situation financière.



Néanmoins, durant toute l'année 2018 le moral des ménages s'est dégradé en réponse aux inquiétudes qu'ils nourrissaient sur leur pouvoir d'achat et sur les perspectives du marché du travail. Ainsi, l'appréciation qu'ils portaient sur leur situation financière s'est altérée : la

détérioration a d'ailleurs été rapide puisque 47,5 % des ménages détenant des crédits estimaient que leur situation s'était dégradée (contre 37,5 % en 2017). Cette évolution d'une ampleur comparable à celle observée lors de la crise des années 2008-2009 s'est aussi constatée chez les autres ménages.

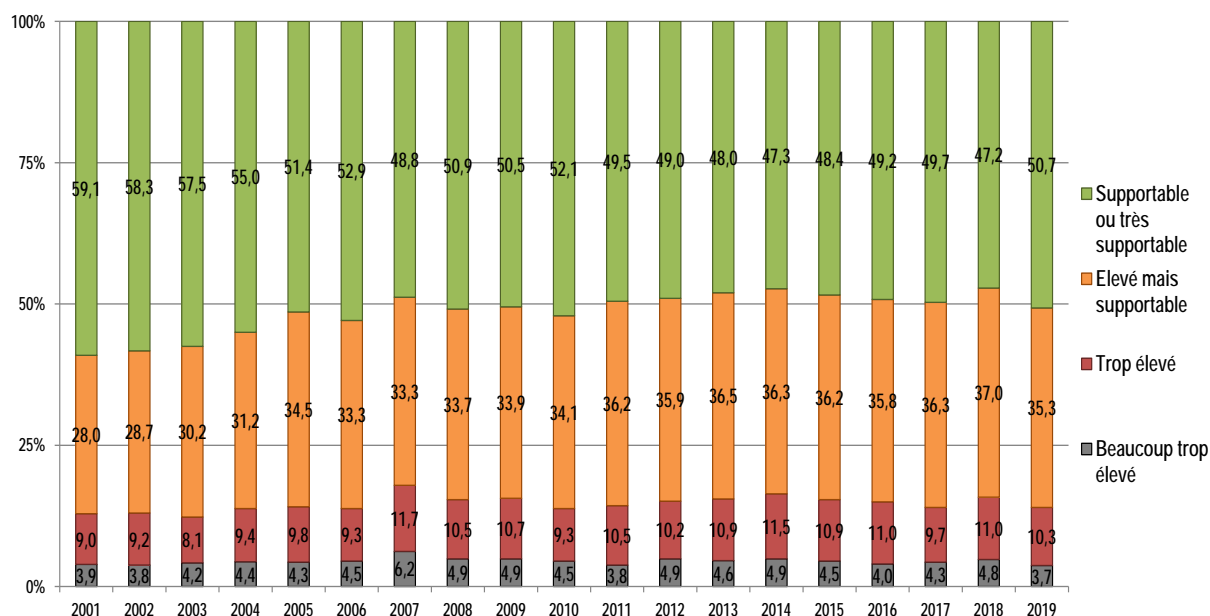
Cependant, dès le début de l'année 2019 les ménages ont corrigé la perception qu'ils avaient eu jusqu'alors de leur environnement économique et professionnel : les inquiétudes qu'ils exprimaient se sont progressivement atténuées et leur moral dont l'INSEE rend compte chaque mois s'est rapidement redressé. Les appréciations qu'ils portent sur leurs situations financière et budgétaire se sont donc nettement améliorées, qu'ils soient ou non détenteurs de crédits. A la fin de l'année, 34,5 % des ménages détenant des crédits estimaient alors que leur situation financière s'était détériorée au cours des 6 derniers mois contre 45,7 % en 2018 (respectivement 35,1 % pour l'ensemble des ménages contre 47,5 % en 2018), soit la proportion la plus faible observée depuis 2006, avant que la crise des années 2008-2009 ne vienne brouiller leur perception de l'environnement économique et financier. De même, la proportion de ceux qui considèrent que leur budget ne leur permet que d'y arriver difficilement ou que les dettes sont nécessaires a reculé : 12,9 % des ménages détenant des crédits contre 15,5 % l'année dernière (respectivement 12,8 % contre 14,1 %).

Le ressenti des situations financière et budgétaire s'est donc nettement amélioré en 2019. Avec 14,8 % des ménages détenant des crédits qui considèrent que leur situation financière s'est récemment améliorée (contre 12,6 % en 2018) et 54,9 % qui déclarent être à l'aise avec leur budget ou pour qui « ça va » (contre 50,6 % en 2018), la situation est redevenue comparable à celle qui prévalait avant la crise des années 2008-2009.

Des charges de remboursement largement supportables

Après plusieurs années d'une détérioration de leur situation budgétaire et financière provoquée par celle de leur environnement économique (montée du chômage, perte de pouvoir d'achat et altération du moral des ménages), 16,4 % des ménages détenant des crédits estimaient à la fin de l'année 2014 que leurs charges de remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,9 % considérant même ces charges beaucoup trop élevées. Cette dernière proportion était en fait comparable à celle constatée durant la crise des années 2008-2009 : les conditions de crédit (taux et durées des crédit) et la sécurisation des parcours d'emprunt proposée (préparation des plans de financement, examen de leur capacité à rembourser, ...) ayant alors permis aux ménages détenant des crédits de ne pas se trouver fortement fragilisés dans un contexte de récession économique.

D'ailleurs en 2014, 83,6 % considéraient que leurs charges de remboursement étaient supportables, contre 82,1 % en 2007, avant que ne se déclenche la crise de 2008 : la perception des ménages qui recourent au crédit n'étant pas dégradée du fait d'un recours excessif au crédit ou par les conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas lors de la crise de 2008.



Mais à partir de 2015, en raison de l'amélioration qu'ils ont ressentie de leur situation budgétaire et financière et du regain d'optimisme dont ils ont alors commencé à faire preuve, les ménages ont considéré que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allégeait. Et durant deux années, l'amélioration s'est poursuivie : ainsi, en 2017, 14,0 % des ménages considérant alors que les charges de remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,3 % déclarant que ces charges étaient beaucoup trop élevées. La baisse des taux d'intérêt et l'ampleur du mouvement de rachats de créances ont permis d'amplifier cette évolution, en facilitant l'allègement des charges de remboursement des crédits (nouveaux ou en cours). Ainsi, en s'établissant à 86,0 %, la part de ceux qui estiment que ces charges restent supportables s'est relevée, pour la troisième année consécutive.

Cependant, alors que les conditions de crédit étaient excellentes, comme jamais depuis la fin des années 80, et que la restructuration de la dette immobilière des ménages (rachats de créances et renégociations des conditions de crédit) intervenue depuis plusieurs années a contribué à en alléger le coût, l'appréciation que les ménages portent sur le poids de leurs charges de remboursement s'est dégradée en 2018 : la part de ceux qui estiment que leurs charges de remboursement sont trop élevées s'est redressée pour s'établir à 15,8 % (dont 4,8 % estimant ces charges beaucoup trop élevées). Et la proportion de ceux qui considèrent que leurs charges sont supportables ou très supportables a reculé en conséquence. La dégradation de la situation financière et budgétaire que les ménages détenant des crédits ont ressentie explique toutes ces évolutions.

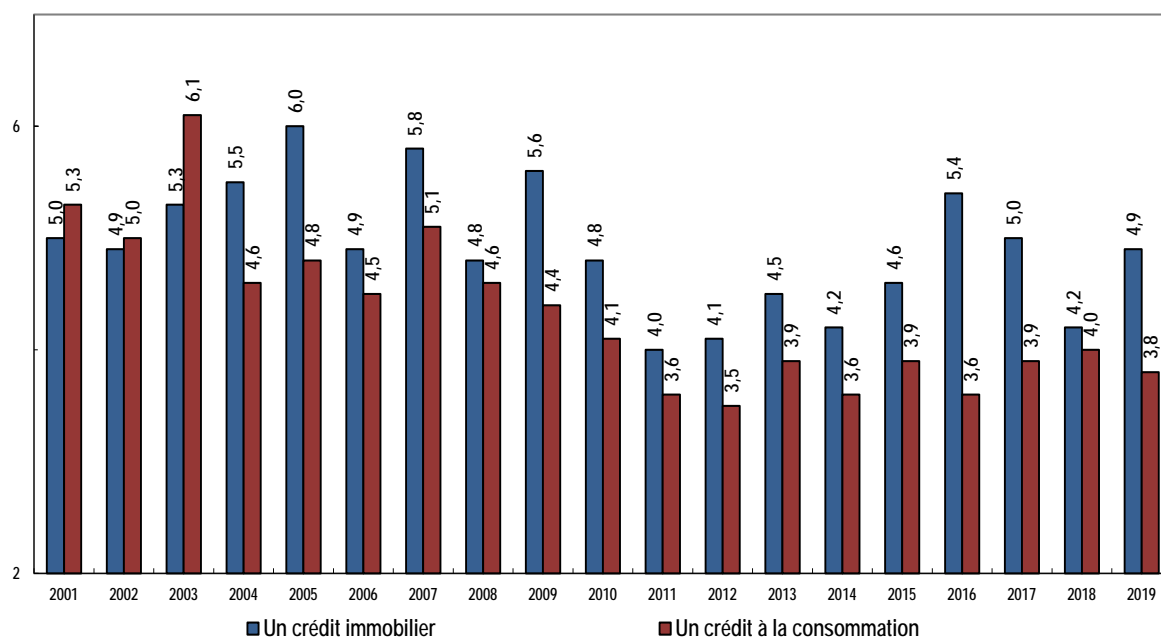
D'ailleurs, la nette amélioration des situations financière et budgétaire ressenties s'est accompagnée, en 2019, d'un repli significatif de la part des ménages détenant des crédits qui estiment le poids des charges de remboursement élevées ou beaucoup trop élevées. Et dans le même temps, la proportion de ceux qui considèrent que ces charges sont supportables ou très supportables s'est redressée, pour s'établir à 50,7 %, contre 47,2 % en 2018. Ainsi en 2019, 86,0 % des ménages estiment que les charges de remboursement de leurs crédits sont supportables, même si elles peuvent être élevées pour certains d'entre eux (pour 35,3 % des ménages détenant des crédits) : cette proportion se situe au-dessus de la moyenne des situations observées depuis le début des années 2000 (85,4 %, précisément). En dépit d'un recours accru aux crédits immobiliers et/ou à la consommation, l'amélioration rapide des

conditions de crédit faites aux ménages a aussi permis d'alléger le poids des charges de remboursement ressenti : pendant que l'élargissement de la production de crédits et la facilitation d'un accès à des crédits très bon marché permettaient de renforcer la demande des ménages sur les marchés immobiliers et des biens de consommation durables, procurant donc un soutien essentiel à la croissance économique française.

Le rebond de la demande de crédits immobiliers

Dès 2008, les ménages ont révisé à la baisse leurs intentions de recourir au crédit. En dépit de l'amélioration régulière des conditions des crédits immobiliers (niveau des taux, durée des prêts accordés, ...) et du dynamisme de la production des établissements de crédit, ils sont restés convaincus jusqu'en 2014 que la période n'était plus propice à la réalisation de leurs projets : la dégradation des dispositifs publics d'aide à l'accession et d'incitation à l'investissement locatif privé ne constituait guère un signal pouvant les convaincre du contraire. Cette prudence des ménages se retrouvait aussi dans leurs intentions de souscription à de nouveaux crédits à la consommation : alors que les perspectives économiques leur semblaient peu favorables à la réalisation des projets de consommation durable, ils se sont montrés très attentifs aux conséquences que les dispositions de la loi Lagarde pourraient avoir sur leurs pratiques de recours aux crédits à la consommation.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire un nouveau crédit (en %)
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages /FBF)



Néanmoins, l'activité des marchés immobiliers s'est redressée à partir de 2015 entraînée par une demande de crédits renforcée par la baisse des taux d'intérêt et l'allongement de la durée des prêts accordés, alors que le marché des crédits à la consommation retrouvait des couleurs. Pour autant, l'optimisme des ménages est resté modéré, s'agissant des souscriptions futures de crédits immobiliers ou à la consommation. Ainsi à la fin de 2017, 5,0 % des ménages envisageaient la souscription d'un crédit immobilier dans les prochains mois et 3,9 % un

crédit à la consommation : les intentions des ménages restant prudentes, sensiblement déconnectées des évolutions de l'activité des marchés constatées jusqu'alors.

La prudence affichée par les ménages à la fin de 2017 concernant la souscription future de crédits immobiliers ne semblait guère en phase avec les évolutions de l'ensemble des conditions de crédit et le dynamisme de la production des établissements de crédit observés : elle s'est d'ailleurs exprimée à partir de l'été 2017 par un ralentissement de la demande de crédits qui s'est renforcé au premier semestre 2018. En outre, depuis le début des années 2010 les intentions de souscriptions de crédits à la consommation hésitent : d'une année sur l'autre, entre 3,6 % et 3,9 % des ménages expriment cette intention, bien en deçà des proportions élevées qui s'observaient dans les années 2000 (en moyenne, de l'ordre de 5,0 % chaque année).

Il n'était donc pas surprenant que le sentiment d'une dégradation de leur situation financière et budgétaire exprimé par les ménages en 2018 s'accompagne d'un recul sensible des intentions de souscription à de futurs crédits immobiliers, pour s'établir à leur niveau le plus bas depuis la fin des années 80. En revanche, les intentions de souscription de crédits à la consommation ont résisté : elles progressaient même légèrement, pour s'établir à 4,0 %, Néanmoins, pour l'avenir, ces dernières intentions ne devraient guère s'élever au-dessus d'un tel niveau : le recul rapide de l'usage des cartes (obtenues auprès d'un magasin ou d'une grande surface, par exemple) dont le taux de diffusion parmi les ménages qui s'établissait autour de 11,0 % en moyenne jusqu'en 2008, mais qui n'était plus que de 4,2 % en 2018 pèse sur le niveau des intentions de souscription future exprimées par les ménages.

L'amélioration de la situation financière et budgétaire ressentie par les ménages durant l'année 2019 et une nouvelle amélioration des conditions de crédit ne pouvaient que renforcer les intentions de souscription à de nouveaux crédits immobiliers : à la fin de 2019, la part des ménages concernés rebondit, pour s'établir à 4,9 % et retrouver sa moyenne de longue période. Alors que les conditions d'accès au crédit que proposent les banques n'ont jamais été aussi bonnes, la pression de la demande de crédits immobiliers exprimée par les ménages ne se relâche donc pas, illustrant l'importance des besoins en logement constatés partout sur le territoire. En revanche, la part des ménages qui envisagent de souscrire de nouveaux crédits à la consommation se consolide à 3,8 %, au niveau de la moyenne observée depuis le début des années 2010, alors que l'usage des cartes (obtenues auprès d'un magasin ou d'une grande surface) recule toujours : la demande de biens durables dont la réalisation est facilitée par l'octroi des crédits à la consommation reste en effet forte.

En guise de conclusion

Au-delà des conséquences que les transformations de la conjoncture macroéconomique et les évolutions législatives et règlementaires ont pu avoir sur les comportements des ménages et leurs pratiques d'achat immobilier et de consommation, le recours au crédit reste un élément décisif de la réalisation de leurs projets. Pour la plupart des ménages qui recourent aux crédits immobiliers, les évolutions constatées durant les dernières années ont en outre montré qu'ils étaient devenus plus attentifs à la préparation de leurs projets, avec comme conséquences le maintien à bas niveau de la sinistralité et le recul des situations de surendettement bancaire. Comme cela a aussi été le cas pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie.

En outre, lorsque les ménages deviennent plus optimistes sur leur avenir et qu'ils estiment que leur contrainte budgétaire se desserre, ils renforcent leurs projets d'achat immobilier (l'accession à la propriété, la réalisation de travaux ou l'investissement locatif, par exemple) et de consommation durable (l'achat d'une automobile, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir, par exemple). Et pendant ce temps, l'amélioration de leur confiance dans l'avenir se traduit par le renforcement du sentiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allège, surtout lorsque l'amélioration des conditions de crédit intervient dans le même temps.

Ainsi le regain d'optimisme des ménages constaté de 2015 à 2017 a accompagné le redressement du taux de détention des crédits. Conjointement, le poids des charges de remboursement de leurs crédits leur a semblé s'alléger, d'autant que les conditions de crédits se sont nettement améliorées durant ces années. Et leurs intentions de souscription à de nouveaux crédits immobiliers ou à la consommation se sont redressées. Ainsi, en 2017, le taux global de détention a bénéficié du raffermissement de la demande de crédits immobiliers et à la consommation. Il s'est alors établi à 47,8 %, contre 46,4 % une année auparavant, gommant ainsi les conséquences de plusieurs années de dépression de la demande.

Cependant, si la production de crédits n'a pas fléchi depuis, le recul de l'usage des cartes de crédit s'est poursuivi : le taux global de détention des crédits à la consommation s'est alors érodé, pour descendre à 26,5 % en 2019. Mais le recul a été modéré par comparaison à la situation des années 2014 à 2016. De même, le taux de détention des crédits immobiliers a doucement reculé en 2019 pour s'établir à 31,1 %, en raison de la moindre appétence des ménages pour les travaux réalisés dans leur logement. Et au total, le taux global de détention des crédits a légèrement diminué en 2019, à 47,4 %.

En outre, l'embellie constatée sur le moral des ménages et l'amélioration ressentie de leur situation budgétaire et financière se sont accompagnées d'une remontée rapide de leurs intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers pour les premiers mois de 2020 et d'une stabilisation à niveau élevé de leurs intentions de souscrire des nouveaux crédits à la consommation. Dans le même temps, leur sentiment sur le poids des charges de remboursement des crédits s'est nettement amélioré et 86,0 % des ménages détenant des crédits estimaient que le poids des charges de remboursement de leurs crédits était dans l'ensemble supportable.

Annexe statistique

Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM

Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble des ménages avec crédits	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6	47,6	46,5	46,5	46,4	47,8	47,8	47,4
dont ménages ne détenant...																			
... que des crédits immobiliers	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0	21,0	20,9	20,5	20,9	20,6	21,0	20,9
...des crédits immobiliers et des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4	10,0	9,7	9,7	9,8	10,2	10,4	10,2
... que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2	16,6	15,9	16,3	15,7	17,0	16,4	16,3
dont accédants à la propriété	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1	23,6	23,6
Fréquence d'utilisation du découvert bancaire	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1	26,0	26,4	25,9	25,6	25,3	24,2	23,0

Tableau 2 : Les catégories d'opérations réalisées avec des crédits immobiliers (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ménages avec crédits immobiliers	29,1	29,2	28,5	29,1	30,5	30,2	30,6	31,3	30,8	30,5	31,0	31,4	31,0	30,6	30,2	30,7	30,8	31,4	31,1
... acquisition d'une résidence principale	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1	23,6	23,6
... acquisition d'un autre logement	4,0	3,9	3,9	4,2	4,8	5,0	4,7	4,8	4,4	4,5	4,8	5,1	5,0	5,0	5,2	5,5	5,6	5,7	5,9
... acquisition d'un autre bien immobilier	0,9	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,3	1,6	1,5	1,5	1,5	1,7	1,5
... travaux sur le logement	5,5	5,9	5,6	5,8	6,6	6,0	6,3	7,1	6,7	6,3	6,5	6,4	6,2	6,0	5,6	5,7	5,5	5,6	5,3

Remarque : plusieurs catégories d'opérations réalisées possibles

Tableau 3 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2	26,8	26,5
... directement auprès du vendeur au moment de l'achat	6,3	5,3	5,8	7,1	6,9	6,6	7,0	7,2	7,4	6,8	6,6	6,2	5,9	5,8	5,7	6,2	6,2	6,2	6,2
... carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit)	13,6	10,8	10,0	10,5	12,2	10,0	10,3	9,6	7,7	6,8	6,3	5,8	5,4	5,1	4,4	4,4	4,5	4,2	4,0
... auprès d'une banque, d'un organisme de crédit	21,5	17,6	17,5	20,7	21,0	21,0	21,4	21,5	20,4	19,7	20,4	18,8	18,4	17,2	18,1	18,1	19,2	19,1	19,0
* dont un crédit renouvelable												6,6	6,7	6,1	6,9	6,9	7,0	7,3	7,4
* dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)												13,9	13,2	12,7	12,7	12,8	13,6	13,4	13,1
... auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles ...)	1,7	1,5	1,6	1,6	1,8	1,5	1,8	2,2	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9	0,6	0,7	0,7	0,9	0,7	0,8
... auprès de la famille, des amis	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2	1,4	1,0	1,3	1,2	1,3

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 4 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2	26,8	26,5
Pour acheter																			
... un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager ...)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8	6,5	6,3	6,0	6,0	6,1	5,9	6,0
... une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9	14,6	14,1	14,0	13,5	15,2	14,9	15,4
... un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane ...)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4
... un produit financier (actions, SICAV, ...)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
... un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5	1,4
Pour payer																			
... des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		0,8	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,6	0,9	0,6
... les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	0,7
... une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
... des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0	0,9	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0	1,1
... une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9	2,5	2,5	2,3	2,5	2,6	2,5	2,7
... les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7	2,6	2,7	2,8	2,4
... des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8	3,8	3,5	3,8	3,4	3,4	3,7	3,5
... le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,6	1,7	1,4	1,6	1,3
... d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6	2,4	2,0	2,2	2,2	2,2	2,5	2,3

Remarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles

: non disponible (échantillon restreint ou question récente)

Tableau 5 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
L'appréciation des ménages sur leur budget																			
... nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8	13,5	13,2	13,7	13,5	15,5	14,7	16,6
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7	35,9	36,3	36,5	38,4	38,2	35,9	38,3
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2	34,2	33,6	34,2	33,8	31,7	33,9	32,2
... nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1	13,9	13,7	12,8	11,7	12,5	12,5	10,8
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2	2,5	3,2	2,8	2,6	2,1	3,0	2,1
La situation financière depuis 6 mois																			
... nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6	1,4	1,6	1,5	1,7	1,7	2,0
... un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4	7,6	8,3	9,4	10,4	10,8	10,9	12,8
... stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5	41,1	42,1	47,7	50,6	50,4	41,7	50,7
... un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0	38,8	37,9	33,3	30,6	31,1	35,9	29,0
... nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8	10,9	10,3	8,0	6,9	6,0	9,8	5,5

Tableau 6 : La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

<i>Répartition de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
L'appréciation des ménages sur leur budget																			
... nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3	15,5	15,3	16,4	16,2	18,1	17,1	18,9
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9	35,1	34,7	35,0	36,2	36,4	35,3	36,8
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1	33,9	34,2	33,8	33,9	31,8	33,5	31,5
... nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1	13,9	13,6	12,9	12,0	12,3	12,3	11,3
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6	1,6	2,2	1,9	1,7	1,4	1,8	1,5
La situation financière depuis 6 mois																			
... nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,4	1,4	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8
... un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0	6,8	7,2	8,1	8,4	9,8	8,8	11,0
... stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0	42,1	43,5	47,8	51,3	51,1	42,0	52,1
... un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8	39,9	38,4	34,8	32,2	31,6	37,5	29,4
... nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0	9,8	9,5	7,6	6,5	5,9	10,0	5,7

Tableau 7 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Le montant des remboursements des crédits																			
... beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9	4,6	4,9	4,5	4,0	4,3	4,8	3,7
... trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2	10,9	11,5	10,9	11,0	9,7	11,0	10,3
... élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9	36,5	36,3	36,2	35,8	36,3	37,0	35,3
... supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7	36,0	35,9	35,9	37,2	36,5	36,2	37,9
... très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3	12,0	11,4	12,5	12,0	13,2	11,0	12,8

Tableau 8 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part des ménages avec crédits qui envisagent la souscription																			
... à un crédit immobilier	5,6	5,5	5,9	6,0	6,6	5,0	5,8	4,9	5,7	5,0	4,1	3,9	3,9	4,5	4,6	5,1	5,9	4,9	5,4
... à un crédit à la consommation	7,4	6,9	6,1	6,5	7,2	6,5	7,5	6,4	6,1	6,0	5,0	5,0	5,5	5,2	5,1	5,2	5,9	6,0	5,6

Tableau 9 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part de l'ensemble des ménages qui envisagent la souscription																			
... à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1	4,5	4,2	4,6	5,4	5,0	4,2	4,9
... à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5	3,9	3,6	3,9	3,6	3,9	4,0	3,8